

GESTION: A LA CHARGE DU PROPRIÉTAIRE

GESTION COURANTE

Entre **7,20%** et **11,20% TTC** (de toutes sommes quittancées)

EN OPTIONS



ASSURANCE LOYER HABITATION

1.60 % (assurance)

- + 1.02% TTC (honoraires gestion suivi)
- = **2.62%** (de toutes sommes appelées)



ASSURANCE PNO TTC /LOT/AN:

Non meublé : 80€

Meublé < 10 000 capital assuré **: 115€** Meublé jusqu'à 20 000 capital assuré **: 125€**



DÉCLARATION REVENUS FONCIERS

90.00 **€***/LOT/AN

(*45.00€/lot supplémentaire dans le même immeuble)



ACCÈS INTERNET:

5.00€ TTC/AN

LOCATION BAIL COMMERCIAL/PROFESSIONNEL

(entièrement à la charge du locataire)

Nouveau bail

- ▶ Entremise : 30 % HT du loyer annuel hors charges
- ► Rédaction d'acte (avocat) : 1 500.00€ TTC
- Rédaction renouvellement bail : 360.00 € TTC
- **Rédaction avenant mineur : 180.00 € TTC**

LOCATION PARKING

(entremise et rédaction d'acte)

PART LOCATAIRE

10 % HT du loyer annuel hors charges avec un minimum de 150.00€ TTC

PART PROPRIÉTAIRE

10 % HT du loyer annuel hors charges avec un minimum de 150.00€ TTC

HONORAIRES DE GÉRANCE/LOCATION (TVA 20% au taux en vigueur)

LOCATION BAIL D'HABITATION LOI 89

(location appartement soumis à la loi 89 modifiée)

PART PROPRIÉTAIRE

(% sur le montant du loyer annuel hors charges)

Entremise

Du studio au 2 pièces : 6.07 %

▶ Du 3 au 4 pièces : **5.57 %**

A partir du 5 pièces : **5.32%**_

Rédaction d'acte et État des lieux : 3%

(Si location moins d'un an (1 seul fois) les honoraires d'entremise sont offerts)

PART LOCATAIRE

Visite, constitution du dossier, rédaction acte

Zone très tendue (A bis) : **12€** TTC/m²

➤ Zone tendue (A) : **10€** TTC/m²

► Reste territoire : **8€** TTC/m²

Etablissement état des lieux d'entrée :

3€ TTC/m² surface habitable

LOCATION BAIL D'HABITATION HORS LOI 89

(location appartement NON soumis à la loi 89 modifiée)

Entremise:

Réparties par moitié entre le locataire et le propriétaire (% sur le montant du loyer annuel hors charges)

Du studio au 2 pièces : 12.14 % soit 6.07% chacun

Du 3 au 4 pièces : 11.14 % soit **5.57% chacun**

A partir du 5 pièces : 10.64 % soit 5.32% chacun

Rédaction d'acte:

Sur le montant du loyer annuel net des charges : 6% soit 3% chacun

AVENANT BAIL D'HABITATION

(entièrement à la charge du locataire et du propriétaire)

Avenant au bail (ajout ou suppression locataire)

120.00 € TTC (chaque partie)

Avenant au bail – remplacement locataire :

8€/m² sans état des lieux (chaque partie)

11€/m² avec état des lieux (chaque partie)